



remplacement collègue pendant les congés

Par **claudine 38220**, le **21/05/2024 à 14:05**

bonjour,

je travaille dans 1 société et je dois remplacer ma collègue pendant ses congés, mais elle travaille dans une autre société. nous avons donc 2 siret distincts mais le même patron.

les 2 entreprises ne sont pas loin l'une de l'autre, je n'ai pas de clause de mobilité dans mon contrat de travail. il n'est fait nullement mention dans mon contrat de ces remplacements.

cette demande a été verbale mais très appuyée de la part de mon patron

est-ce légal?

cordialement

Par **Marck.ESP**, le **22/05/2024 à 07:51**

Bienvenue sur Legavox.

Bien relire votre contrat, qui peut, sans être très précis, contenir une clause de polyvalence, de lieu précis d'activité, d'un poste clairement désigné etc...

Je vous conseille de prendre contact avec un syndicat, voire même l'inspection du travail.